

## **PROGRAMME : 7.3 Personnel chargé de traiter ou d'accepter des expéditions de marchandises dangereuses**

**Public concerné :** Tout personnel chargé de traiter ou d'accepter des expéditions de marchandises dangereuses.

**Validité IATA :** 24 mois (2 ans)

**Pré-requis :** Aucun

**Modalités de la formation :**

- Durée réglementaire : 40 heures soit 5 jours (initial ou 3 jours maintien de compétences)
- Groupes ou individuels
- Formation en présentiel, à distance ou en E-learning
- Brochure mis à disposition des stagiaires et diffusion PPT, Vidéos

**Méthodes pédagogiques :**

- Echanges en présentiel
- Exercices accompagnés
- Apports théoriques et pratiques (conversations, mises en situation, exercices)
- Méthode d'apprentissage adaptée à un public d'adultes

**Méthode d'évaluation :** Evaluation sommative sur 3 critères Connaissance 60/100 Aptitude 30/100 et Attitude 10/100 Note minimum 80% de bonnes réponses)

**Sanction :** Attestation CBTA

**Les objectifs de la formation ; à la fin de la session le candidat sera capable de :**

- Comprendre les principes de base des marchandises dangereuses
- Traiter et accepter du fret
- Collecter des données pour la sécurité
- Appliquer au transport de marchandises radioactives

**Programme détaillé :**

1 / Comprendre les principes de base des marchandises dangereuses

- Déterminer l'applicabilité des marchandises dangereuses
- Comprendre les restrictions générales
- Identifier les rôles et responsabilités
- Comprendre l'importance critique de la classification et de l'emballage
- Comprendre la communication des dangers
- Se familiariser avec les interventions d'urgence de base

2/ Traiter et accepter du FRET

- Examiner la documentation
- Examiner le ou les colis
- Suivre les procédures d'acceptation

3/ Collecter des données pour la sécurité

- Signaler les accidents de marchandises dangereuses
- Signaler les incidents de marchandises dangereuses
- Signaler les marchandises dangereuses non déclarées ou mal déclarées
- Signaler les situations mettant en cause des marchandises dangereuses

4/ Appliquer au transport de marchandises radioactives

<o:p></o:p>